



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 21
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 21
Date de convocation : 18/02/2022

**DELIBERATION N°3
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 MARS 2022**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE à partir de 19h15, Gérard PERDRIX
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystal FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU
Communauté des communes du Diois : Alain BONNARD (suppléant)
Châtillon-en-Diois : Mme Monique ORAND

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT
Communauté de communes du Val de Drôme : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur G. CROZIER, Président, invite l'assemblée à examiner le budget primitif 2022. La balance du budget qui vous est proposée se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 950 000€	4 282 000 €
Recettes	2 950 000€	4 282 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le budget primitif 2022 ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DOCUMENT AFFICHE LE

10 MARS 2022

SYNDICAT MIXTE

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

